

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf Juillet, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre GEHANNE, Maire.

Étaient présents :

Monsieur Pierre GEHANNE, Maire, Jean-Louis REVERT, Jean-Pierre LAURENT, Stéphane PINABEL, Annie POISSON, Thierry TOTAIN, Maires Adjointes, Claude DUPONT, Edwige PERINET, Annick MARIE, Claudine LEMARDELE, Sighilde LEGOUPIL, Christophe BELZ, Philippe FAUVEL, Alain DESPLANQUES, Elisabeth DUHOUX, Myriam BLONDEL.

Absents Excusés :

Delphine JIMENEZ-GRENIER a donné pouvoir à Alain DESPLANQUES,
David LEGOUET a donné pouvoir à Elisabeth DUHOUX
Sébastien RACHINE.

Monsieur Le maire ouvre la séance à 20h35.

Monsieur Thierry TOTAIN est désigné Secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Procès-Verbal de la séance du 30 Juin 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le retrait du point 4 de l'ordre du jour :

- Décision Modificative

Et ajoute les trois questions diverses suivantes :

- Avis du Conseil Municipal sur la compétence facultative à la Communauté d'Agglomération Le Cotentin : « Santé et accès aux soins »
- Avis du Conseil Municipal sur la compétence facultative à la Communauté d'Agglomération Le Cotentin « Enseignement supérieur et recherche »
- Participation au FSL 2017 (Fonds de Solidarité pour le Logement).

Informations :

Fermeture de la Trésorerie au 31 Décembre 2017:

Monsieur Le Maire a reçu une responsable de la Direction Départementale des Finances Publiques à ce sujet début Juillet. Il a précisé qu'il était conscient de la nécessité des regroupements mais il a également indiqué qu'il ne comprenait pas pourquoi ce devait être le poste de Barneville-Carteret qui devait être supprimé. En effet, le « Nord du Cotentin » va conserver plusieurs trésoreries et le sud n'en n'aura plus. Pour les habitants de ces secteurs, il a suggéré de plutôt fermer le poste des Pieux.

Bonne note en a été prise.

L'article de presse à ce sujet a repris la plaisanterie de Monsieur Le Maire d'engager une grève de la faim... Cependant cet article a fait « boule de neige », et plusieurs élus ont réagi. Il est à noter que David MARGUERITTE et Jean-Louis VALENTIN ont également pris position.

14 Juillet - Feu d'artifice :

Monsieur Le Maire a entendu à maintes reprises des récriminations sur le fait que les deux feux d'artifice sont tirés sur Carteret.

Il précise que depuis 1965, Barneville-Carteret est une seule commune et précise également que le 14 juillet, la mer était haute sur le secteur de Barneville et qu'il était donc impossible pour les artificiers d'y procéder au tir.

Family Park :

Monsieur Le Maire rappelle qu'il s'était opposé à l'installation de cette fête foraine pour l'été 2017, mais que la DDTM, malgré cet avis négatif, a donné son autorisation. Lundi dernier tous les camions étaient stationnés sur les bandes cyclables, ils ont envahi la commune d'affichage sauvage... Monsieur Le Maire va transmettre un courrier avec la liste de ces infractions à la DDTM.

Apéros Concerts du Lundi

Très bon retour. Les touristes ont répondu à l'appel. Félicitations à la Brigantine qui assure les concerts.

L'Epicerie Multi services à Barneville-Plage ouvrira Vendredi matin à 7h30. Monsieur Le Maire espère que les clients seront présents.

Marchés Nocturnes et Spectacles de Rue : Tous les mardis soirs depuis le 18 Juillet pendant la saison. Pour le premier, il y avait peu d'exposants, et un petit problème de communication sur les horaires du spectacle de rue, ce sera mieux la semaine prochaine...

Stéphane PINABEL fait remarquer, suite à la remarque sur les feux d'artifice, qu'il y a énormément d'animations prévues sur le secteur de la plage...

Forum des Associations : L'essai fait de l'organiser tout début juillet n'est pas concluant, il y avait peu de monde. Le prochain sera donc à nouveau début septembre (2018).

Le **Nouveau site internet** de la ville est en ligne.

Panneaux Lumineux : comme chaque année à pareille époque, il est compliqué de les mettre à jour en raison de problème de réseaux Orange.

Résultats du Horse Ball : Monsieur Le Maire donne les très bons résultats de l'année – Edwige PERINET précise que des médailles ont été remises lors du Forum des Associations.

Courrier de la Région Basse Normandie : Félicitations pour le Pavillon bleu 2017, plages et port.

Courrier Philippe BAS, Président du Conseil Départemental : Dans le cadre de la validation du plan Nautisme qui a été présenté à Barneville-Carteret le 3 Juillet dernier, une somme de 4 000€ a été attribuée au Club Nautique de Barneville-Carteret dans le cadre de l'expérimentation de la structuration de nouveaux services aux plaisanciers, et notamment pour la mise à disposition d'un coach sportif.

ORDRE DU JOUR :

AVIS SUR LE RENOUELEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA MANUTENTION DES BATEAUX SUR LE PORT :

La Délégation de service public (DSP) relative à la manutention des bateaux sur le port signée initialement avec Carteret Marine et reprise par Côte des Isles Plaisance arrive à échéance le 27 décembre 2017.

Elle comprend l'ensemble de la manutention sur le Quai et les appareils en place, le lift, la grue et le nouvel ascenseur à Bateaux.

Le Conseil Municipal a reçu le rapport de présentation et il doit se prononcer sur le renouvellement de cette DSP et créer une commission spéciale pour cette DSP dont le rôle est le suivant :

- Examiner les candidatures
- Dresser la liste des candidats admis à présenter une offre
- Ouvrir les plus contenant les offres des candidats retenus
- Etablir un rapport présentant la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions et les motifs du choix de la candidature retenue.

Les Conseillers élisent à l'unanimité comme membres titulaires de cette commission en plus de Monsieur Le Maire : Alain DESPLANQUES, Jean-Pierre LAURENT, Thierry TOTAIN et en tant que suppléants : Annick MARIE, Claude DUPONT.

Monsieur Le Maire précise que lorsque la DSP sera attribuée, il conviendra de revoir la convention avec les professionnels du Nautisme pour l'utilisation du Quai d'armement, trop anarchique à ce jour.

Alain DESPLANQUES demande la durée de la DSP et s'il pourrait être envisagé d'intégrer au cahier des charges la gestion de la cale d'accès à l'eau à côté du Pôle Nautique.

Pour le premier point, Monsieur Le Maire précise que la durée est fixée à 10 ans. Jean-Louis REVERT demande si cette durée pourra être revue dans le cadre de l'extension portuaire. Il lui est répondu par la négative, l'extension n'aura pas d'incidence sur cette durée.

Pour le second point Monsieur Le Maire précise qu'il ne s'est pas posé la question, il ne comprend pas bien comment il pourrait intégrer la gestion de la cale, qui est déportée par rapport au quai d'armement, dans cette DSP.

Jean-Pierre LAURENT précise que dans ce cas, pourquoi ne pas intégrer la gestion du Port à sec. Pour lui, avant de penser à la gestion de la cale, il conviendrait de penser à une DSP stockage.

Monsieur Le Maire précise que si une DSP est mise en œuvre pour le stockage des bateaux, il n'y aura qu'un seul délégataire, or le but est que tous les professionnels puissent être impliqués. La formule de la convention lui semble une bonne formule.

Jean-Pierre LAURENT précise que la convention actuelle signée il y a trois ou quatre ans avec les professionnels du Nautisme n'a pas d'existence juridique. Il conviendra de la reprendre.

Toutes explications entendues, Le Conseil Municipal valide les propositions relatives au renouvellement de la DSP de manutention des bateaux sur le Port.

Christophe BELZ demande si une procédure est activée pour les trois bateaux qui sont en décomposition sur le port.

Monsieur Le Maire et Jean-Pierre LAURENT lui précisent que c'est réglé pour deux d'entre eux, le Préfet a prononcé la déchéance de propriété au profit du Conseil Départemental, il faut maintenant attendre la fin du délai de recours de deux mois pour agir et que le Conseil Départemental procède à leur enlèvement et pour le troisième, c'est en cours.

2 – Choix des entreprises pour les travaux de la transformation de l'ancienne gendarmerie en Maison d'Assistantes Maternelles :

Thierry TOTAIN rappelle que le Conseil Municipal a validé les travaux de transformation de l'ancienne gendarmerie en Maison d'Assistantes Maternelles (MAM). Une consultation a eu lieu et les entreprises, selon leur qualification, ont répondu sur 4 lots (maçonnerie, menuiseries, électricité, plomberie).

Résultats de l'ouverture des plis :

Lot	Entreprise	Offre de base		Offre variante		Délais
		HT	TTC	HT	TTC	
Lot n°1 - Maçonnerie	L'artisan du Cotentin	4800.37	5760.44			NON PRECISE
	BELZ	6019.16	7222.99			4 mois à cpter du 01/09/17 (pour les deux lots 1 et 2)
Lot n°2 - Menuiseries	L'artisan du Cotentin	7881.8	9458.16			NON PRECISE
	AMC FOLLIOU	16 093.05	19311.66	14 487.49	17 384.99	3 semaines pour variante 3 semaine 1/2 pour base
	LEFER	15908.36 - 414€ de pose, 15 494.36	18593.23			2.5 semaines
	LELUAN MAP	15316.23	18379.48	17297.91	20757.49	10 jours pour base 12 jours pour variante
	BELZ	18294.8	21953.76	20513.55	24616.26	4 mois à cpter du 01/09/2017 (pour les lots 1 et 2)
Lot n°3 - Electricité	SELCA	13 244.98	15 893.98			Fin novembre
	SOGELEC 50	5 700.00	6840		(+ 350€ complément obligatoire)	10 Jours

Lot n°4 Plomberie	SIMON	5580.53	6696.64	non compris la dépose du chauffage	3 Semaines
	CEME GUERIN	8 361.20	10 033.44	Dépose comprise	NON PRECISE
	SELCA	3316.8	3980.16	Dépose non comprise	NON PRECISE

Il convient cependant de préciser que depuis cette consultation, nous avons reçu le rapport « Amiante avant travaux) et la présence d'amiante, notamment dans la colle des plinthes est avérée. Ce point indique un délai supplémentaire d'au moins six semaines.

Trois devis sont parvenus en Mairie pour le traitement de l'amiante avant travaux et le coût s'élève à 19 695€HT pour le devis le mieux disant Société S.I.B. de Saint Joseph -

AB désamantage Saint Germain sur Haye 28 080€HT
SIB Saint Joseph 19 695€HT

Global dépollution 27 552€HT

Il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

LOT MACONNERIE

Entreprise l'ARTISAN DU COTENTIN Montant HT : 4 800.37€HT

LOT MENUISERIES

LEFER Montant HT : 15 494.36€HT

LOT ELECTRICITE

Entreprise SOGELEC 50 Montant HT : 6 050.00€HT

LOT PLOMBERIE

Entreprise SELCA Montant HT : 3 316.80€HT

DESAMIANTAGE

SIB Montant HT : 19 695.00HT

Pour information : inscrit au budget : 65 000€ TTC

Dépenses

Désamiantage	19 695.00HT	23 634.00€TTC
Maçonnerie	4 800.37HT	5 760.45€TTC
Menuiserie	15 494.36HT	18 593.23€TTC
Electricité	6 050.00HT	7 260.00€TTC
Plomberie	3 316.80HT	3 980.16€TTC
TOTAL	49 356.53HT	59 227.84€TTC

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises ci-dessus mentionnées et précise que la société de désamiantage SIB devra effectuer une visite sur site pour confirmer son prix.

Versement d'indemnités au titre de congés non pris pour raison de maladie avant départ en retraite :

Monsieur Gérard PORTA a fait valoir ses droits à la retraite en Août 2016. Il était en congé longue maladie et n'a donc pu bénéficier de ses congés annuels. Il demande à être indemnisé à hauteur des congés non pris.

Renseignements pris auprès du Centre de Gestion, la commune doit lui verser cette indemnité sur une durée de 20 jours. Le trésorier demande une délibération pour pouvoir régler ce montant à Monsieur PORTA – (environ 1400€ brut, 800€ net). Le Conseil, à l'unanimité, valide ce versement.

Décision Modificative

Retiré de l'Ordre du Jour.

Questions diverses :

Extrait de la délibération :

Compétence « Santé et accès aux soins » - Transfert à la Communauté d'Agglomération :

Claude DUPONT rappelle que la Communauté d'Agglomération doit définir dans les deux ans les compétences qu'elle prendra ou conservera. Pour information, il précise qu'elle a décidé de ne pas prendre la compétence voirie...

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération LE COTENTIN en séance du 29 Juin 2017 a adopté une délibération sollicitant la compétence facultative « santé et accès aux soins ».

Le contenu de cette compétence nouvelle serait le suivant :

- Actions en faveur du renforcement de la démographie des professionnels de santé,
- Actions en faveur de la création et du développement des réseaux de santé de proximité et des réseaux thématiques de prévention,
- Coordination générale des politiques de prévention et d'éducation à la santé, à l'échelle du territoire communautaire,
- Elaboration d'un diagnostic de santé intercommunal,
- Elaboration, mise en place, signature et gestion d'un Contrat Local de Santé.

Cette prise de compétence nécessite de recueillir l'avis des communes adhérentes de la Communauté d'Agglomération, à la majorité qualifiée. Ainsi, cette compétence ne sera mise en œuvre au 1^{er} Janvier 2018, que si elle recueille l'avis favorable d'au moins deux tiers des communes représentant plus des deux tiers de la population concernée. Est également requis, l'avis de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

Jean-Louis REVERT demande comment cette compétence va s'articuler avec la compétence acquise au Conseil Départemental dans le domaine de la santé. Claude DUPONT lui répond que ce seront des activités complémentaires qui ne se chevaucheront pas. Les secteurs d'intervention devront être bien délimités.

Communauté d'Agglomération du Cotentin : Transferts de compétences facultatives :

En séance du 26 Juin 2017, la CAC a adopté une délibération sollicitant la compétence facultative suivante :

« Enseignement Supérieur et Recherche » :

Contenu de cette compétence :

- Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche suivant les dispositions du Code de l'Education. Actions de développement, d'animation et de promotion.
- Soutien à la vie étudiante.

Cette décision doit recueillir l'avis des communes composant l'Agglomération à la majorité qualifiée.

Claude DUPONT précise qu'il a voté favorablement mais il a fait remarquer en conseil communautaire que l'Etat ne devait pas se désengager de cette mission régaliennne. Il faut resserrer les secteurs d'intervention et de participation, mais sous contrôle.

L'avis du Conseil Municipal est favorable pour ces deux transferts de compétences facultatives.

Participation FSL 2017

Monsieur Le Maire présente un courrier du Conseil Départemental sollicitant la participation de la Commune, comme chaque année au FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) pour l'année 2017.

La cotisation s'élève à 0.70€ par habitant, soit un montant de 1 603.70€.

Pour information :

562 ménages ont obtenu une garantie contre les impayés de loyer.

1 223 ménages ont pu être relogés grâce au FSL en 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la participation de la Commune au FSL pour l'année 2017.

INFORMATIONS :

Le 4 Août 2017 – 18h00 Salle des Douits : Réunion Publique – Bilan de mi-mandat

Le Bulletin Municipal sera distribué pour la fin de la semaine.

Christophe BELZ fait état des articles de presse et radio sur la cuve de l'EPR qui semble-t-il doit déjà être remplacée avant sa mise en service. Sans être inquiet, il demande aux conseillers leur avis. Pour lui, les conseils municipaux concernés, aux alentours de la centrale peuvent avoir un droit de regard.

Thierry TOTAIN précise qu'il faut faire attention aux propos tenus par les médias. Il faut également avoir le retour de l'exploitant.

Annie POISSON précise qu'elle aussi a lu les journaux et que son mari qui a longtemps travaillé dans le secteur nucléaire lui disait qu'il n'avait pas de craintes, les normes européennes sont tellement draconiennes.

Aucune autre remarque n'étant soulevée, la séance est levée à 21h45.

Vu, Le Maire,
Pierre GEHANNE,



The image shows a circular official stamp of the commune of Barneville-Cartere, Manche. The stamp contains the text 'COMMUNE DE BARNEVILLE-CARTERE' and 'MANCHE 50'. A handwritten signature, which appears to be 'Pierre Gehanne', is written across the stamp.